

VILLE de ROYAN

Séance du 12 Mars 1963

OBJET :

Subventions pour l'année  
1963

63028

Le douze Mars mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Mars 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDERIEUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, BARTEAU, BOUCHET, GALLAND, GACHET, BUJARD, BÉTOUS.

Représentés : M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission Plénière du 28 Février 1963

Vu les crédits inscrits au budget primitif

Décide :  
de répartir comme suit les subventions à diverses sociétés pour l'année 1963.

Ciné Club	500,00
Jeunesses Musicales de France	2.000,00
Ami des Bêtes	600,00
Sociétés des Régates	2.500,00
Ecole de Voile	500,00
Les Goëlands	3.000,00
Tennis Club	750,00
ROC Omnisports	28.000,00
B.S.R. Champlain	500,00
A.T. Lycée	500,00
Sporting Club Pontailiac	500,00
R.O.C. Cycliste	1.250,00
Orphelinat Gendarmerie	100,00
Chasseurs	2.000,00

*original  
transmis au Maire  
le dimanche de  
la Cour des Comptes  
22-7-1963*

*Pour M. Garçon*

Lutte contre le cancer	600,00
Donneurs de Sang	1.800,00
Para Club	1.000,00
A.F.D.A.	600,00
Mutilés du Travail	400,00
F.N.D.I.R.P.	250,00
Sapeurs Pompiers	1.000,00
Hospitaliers Sauveteurs Bretons	750,00
Invalides du Travail	250,00
Médaillés Militaires	200,00
Médaillés de Verdun	300,00
Blessés du Poumon	200,00
La Flotte	2.900,00
Camarades de Combat	400,00
Souvenir Français	300,00
Harmonie Municipale	6.000,00
Les mouettes	2.000,00
Fanfare de l'Océan	1.500,00
Pigeon-Sport	750,00
Cote de Beauté (Volley-Ball)	750,00
Association Valentin Haüy	500,00
Scouts de France	250,00
Eclaireurs Unionistes	250,00
Eclaireurs de France	250,00
Anjou Pétanque	200,00
Pétanque Royannaise	200,00
Pétanque St Pierre	200,00
Prisonniers de Guerre	300,00
Résistance	200,00
Club Bouliste Royannais	200,00
Escrime	1.500,00
Club Bouliste Orangerie	200,00
Orphelinat Police	100,00
Amicale du Personnel Municipal	1.000,00

TOTAL GENERAL : 70.000,00

Ces subventions seront mandatées sur le chapitre XXIX, article 4 du Budget Primitif 1963 " subventions à diverses sociétés sportives, éducatives et de bienfaisance".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 29 Avril 1963  
Le Sous-Préfet,  
RYCKEBUSCH.

Pr copie conforme  
Royan le 21 Juillet 1966.  
Pr le Député-Maire  
Le Premier Adjoint

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire  
Le Premier Adjoint  
Signé :  
M. MATRAS.

